



Membres en exercice	14
Membres présents	11
Pouvoir(s)	0
Votants	11

Le 30 août 2022, à 20h00, le Conseil municipal de l'Orbrie, dûment convoqué le 23 août 2022, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Noëlla LUCAS, Maire.

**Présents** : Nicolas CELLIER, Annie DUJARDIN, Maryse FALLOURD, Jean-Luc GILLIER, Claude GRATEAU, Jean Charles GUIADEUR, Jean-Luc LAMY, Noëlla LUCAS, Isabelle MINAUD, Pascal PIERRE, Richard SANSONE.

**Excusés** : Florian CHAPILLON, Jérôme PIQUET, Lydie ROBUCHON.

**Secrétaire de séance** : Richard SANSONE.

Après avoir approuvé le procès-verbal de la séance du 24 juin 2022, le conseil municipal :

- **DECIDE DE RENONCER** à l'exercice de son droit de préemption dans le cadre de la mise en vente des biens suivants :
  - maison 13 rue de la Déesse Epona
  - maison 6 impasse du Beauvoir et droits indivis sur la parcelle section C numéro 458
  - maison 72 route de Puy Chabot
  - maison 55 rue de la Pointe
- **DECIDE DE RECOURIR** à l'association intermédiaire Multi'service pour la mise à disposition d'un personnel temporaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 jusqu'à la reprise de l'agent périscolaire indisponible; le temps de travail est évalué à 12 heures par semaine de classe au taux horaire de 24,24 € ;
- **DECIDE** de maintenir le montant du loyer du salon de coiffure à 480,00 € TTC jusqu'à la prochaine révision ; le loyer est inchangé depuis 2013 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la proposition du SYDEV relative à l'ajout de prises de guirlandes lumineuses rue du Lavoir, rue du Docteur Audé et route de Pissotte ; six nouvelles prises seront posées ; la participation communale est fixée à 2 050,00 € ;
- **APPROUVE** l'acquisition de décors lumineux pour équiper les nouvelles prises ; le surlignage de la façade de la mairie en listel blanc est également accepté ; la dépense s'établit à 5 343,60 € TTC ;
- **ACCEPTE** de missionner l'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée pour réaliser les études des travaux de voirie envisagés place de l'Europe, rue du Beauvoir et rue de la Prairie ;
- **RECONDUIT** en 2023 la taxe d'aménagement au taux de 3% ; l'exonération facultative portant sur les abris de jardin, pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable à raison de 50% de leur surface est également reconduite ;
- **ACCEPTE** la mise à disposition de la salle polyvalente pour une demande particulière ponctuelle représentant un volume d'utilisation de 12 heures ; le loyer est fixé à 60 € ;
- **PREND ACTE** de la communication du rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'Assainissement Collectif (RPQS-AC) 2021 de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée ;
- **PREND ACTE** de la communication du rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'Assainissement Non Collectif (RPQS-ANC) 2021 de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée ;
- **ADOpte** la motion relative à l'accès aux soins de santé qui sollicite l'Etat pour mettre en place, instamment, une offre de professionnels de santé, généralistes et spécialistes, suffisante et répondant aux besoins de la population du territoire.

A L'ORBRIE, le 02 septembre 2022

Le Maire, Noëlla LUCAS

